

## DIPLOME SUPERIEUR DE NOTARIAT

**Préparation du Diplôme Supérieur de Notariat : formation en alternance de 24 mois (stage rémunéré en principe dans une étude notariale : possibilité de dérogations : prendre contact avec l'INFN de CLERMONT-FERRAND)**

Début de la formation : mi-octobre

Directrice du DSN : Madame Aurélia FAUTRE-ROBIN, Maître de conférences

Directrice de l'INFN de CLERMONT-FERRAND : Madame Caroline RIBEROLLES

### **ORGANISATION DE LA FORMATION**

Quatre semestrialités sont organisées conformément aux textes en vigueur :

Semestrialité 1 : Actes courants et techniques contractuelles

Semestrialité 2 : Techniques des liquidations et partages des communautés

Semestrialité 3 : Techniques du droit immobilier

Semestrialité 4 : Techniques des structures, relations et mutations des entreprises civiles et commerciales

Volume d'enseignement : 546 heures

Site de localisation de la formation : INFN, site d'enseignement de CLERMONT-FERRAND

L'enseignement est dispensé à l'INFN de CLERMONT-FERRAND, POLE TERTIAIRE, 26 avenue Léon Blum, 63000 CLERMONT-FERRAND

Chaque semestrialité contient une vingtaine de journées de formation. Les cours ont lieu tous les vendredis.

Le reste du temps, l'étudiant est en stage dans une étude notariale (durée du stage 24 mois). Les étudiants ont la possibilité de conclure des contrats de professionnalisation. Tous les étudiants, même ceux qui n'ont pas conclu de contrats de professionnalisation, ont l'obligation d'assister aux journées d'enseignements. L'assiduité aux cours est obligatoire ; plus de 20% d'absences par semestrialité non justifiées entraînent l'impossibilité de se présenter aux examens terminaux.

## **MODALITÉS ET CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

Chacune des périodes semestrielles donne lieu à un contrôle des aptitudes et des connaissances sous la forme de contrôle continu et d'examens périodiques ou terminaux.

### **Le contrôle continu :**

Examens écrits en cours d'année (partiels)

**Contrôle terminal :** Examens écrits, examens à l'oral organisés à la fin de chaque semestrialité.

Pour valider une semestrialité, la note finale doit être supérieur ou égale à 10/20 (en principe coefficient 1 pour les contrôles continus et coefficient 2 pour les examens)

La non obtention d'une semestrialité n'interdit pas à l'étudiant de suivre une autre semestrialité.

Outre l'obtention des quatre semestrialités, l'octroi du diplôme supérieur de notariat nécessite de soutenir un rapport de stage devant un jury composé d'universitaires et de notaires. Ce rapport peut être soutenu seulement si un stage de 24 mois a bien été effectué depuis l'entrée en formation et si l'étudiant a bien eu la moyenne à chacune des quatre semestrialités.

Le rapport de stage doit être soutenu avant la fin de l'année civile suivant l'obtention de la dernière semestrialité.

# ENSEIGNANTS

- Madame Aurélia FAUTRE-ROBIN, Maître de conférences, Directrice du DSN
- Madame Sabrina DUPOUY, Maître de conférences
- Maître Maria-Louisa MARTINS DA SILVA, Avocate
- Monsieur Jean-François AUGUSTE, Inspecteur comptable national
- Maître David FUZELLIER, Notaire
- Madame Jennifer MARCHAND, Maître de conférences
- Monsieur Jean-Marc PRATESI, responsable service de la publicité foncière
- Maître David DUPIC, notaire
- Madame Patricia PAPON-VIDAL, Maître de conférences
- Maître Jean-Christophe BOYER, Notaire
- Madame Carole LOPES, expert foncier, expert de justice près la Cour d'Appel de Riom
- Monsieur Didier VALETTE, maître de conférences
- Madame Bouchra ABBOU, comptable de la Chambre Interdépartementale des notaires d'Auvergne
- Maître Caroline BUSSAC-DEYRIES, notaire
- Monsieur Ewan RACHEL, professeur de droit pénal
- Monsieur Yanick BLANDIN, maître de conférences
- Monsieur Antoine DEMORY, Diplômé notaire, Directeur juridique de l'Auxiliaire Pharmaceutique à Lyon

- Madame Dorothée THIOLLIER, avocate
- Madame Hélène MAZERON-GABRIEL, diplômée notaire, juriste
- Madame Sylwia WYSZOGRODSKA, Maître de conférences
- Maître Pierre RENON, notaire
- Maître Philippe BLETTERIE, notaire
- Madame Delphine FRAISSE, Directrice du pôle gestion patrimoniale du Crédit agricole
- Monsieur Nicolas CARREAU, Directeur UNOFI Clermont-Ferrand
- Monsieur Vincent MAZEAUD, professeur de droit privé et sciences criminelles